

L'an deux mil dix neuf le six décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JARIES, Maire.

Etaient présents : MM JARIES Christian, MME DRUELLE Stéphanie, M. DESLANDES Philippe, MME GOBIN Liliane, Mme PREZELIN Magali, M. CHEVREUX Charles, M. DAVID Patrice, M. PICOULIER Michaël, M. FERRAND Joël, Mme HIVER Anne, Mme BRETONNIERE Delphine, M. MOREAU Sébastien, M. BOCLET Laurent, Mme DAVIAU Larissa MME HERISSON Geneviève, Mme BOSSÉ Lucette.

Etaient absents : M. LUSSON Hervé, Mme COTTEREAU Karen,
M. LUSSON Hervé donne procuration à M. BOCLET Laurent.
Mme COTTEREAU Karen donne procuration à Mme BRETONNIERE Delphine.

Point Commerces

Réception de l'APS Avant Projet Sommaire de l'aménagement d'un bâtiment existant en pôle commercial.

Débat d'orientations budgétaires 2020

Le Débat d'orientations budgétaires est présenté et chacun reçoit un exemplaire qu'il conservera pour les prochaines séances jusqu'au vote du budget 2020.

- Décisions modificatives :
 - 1) nécessité d'alimenter le chapitre 012 charges de personnel en raison du recrutement contractuel de plusieurs agents pour palier aux absences maladies. En recettes elles ont été supérieures à la prévision en raison du remboursement de sécurité sociale et de l'assurance du personnel, ainsi cette somme supplémentaire fera l'objet d'une inscription budgétaire en dépenses.
 - 2) nécessité d'alimenter le chapitre 65, chapitre où sont versées les subventions aux associations : accord lors des séances précédentes pour subventionner l'eau et l'électricité à 75% chaque année et réception des états financiers de la garderie soit 11604 € (prévu 10 000 €) et du centre de loisirs 8538 € (prévu 5300 €).

Des recettes supplémentaires ont été inscrites en 2019 telles que la dotation de péréquation de taxe professionnelles (5079 €) et droit de mutation (12255 €)

- Recrutement de l'agent d'accueil en poste stagiaire sur un grade d'adjoint administratif sans concours au 01/01/2020 à raison de 20h semaine.

Tarifs des salles 2020

SALLE DES FETES 2020	CONTRIBUABLES		NON CONTRIBUABLES	
	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage
Vin d'honneur, réunion, exposition sans vente, concours de cartes, théâtre conférence et loto	85 €	135 €	145 €	195 €
Manifestation commerciale et bal en semaine	125 €	170 €	190 €	240 €
MARIAGE, BANQUET, DINER DANSANT associations et particuliers				
1 jour	315 €	365 €	395 €	455 €
+ Jour suivant	85 €	135 €	125 €	175 €
Ou le week end	400 €	500 €	520 €	630 €
Bal samedi/dimanche/férié	257 €	303 €	374 €	423 €

SALLE DE LA CLARGERIE 2020	CONTRIBUABLES		NON CONTRIBUABLES	
	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage
Vin d'honneur, réunion, exposition sans vente, conférence, concours de cartes	50 €	90 €	70 €	100 €
Repas, buffet froid forfait week end (samedi et dimanche et jours fériés)	190 €	230 €	275 €	325 €
Associations communales	130 €	160 €		
Bal disco	interdit	interdit	interdit	Interdit
Assemblée générale associations communales sans buffet	gratuit	Gratuit	gratuit	gratuit

Location exceptionnelle salle clargerie

Entreprise LYNSAY accord

Indemnité du receveur

Accord pour indemnité annuel

Ajustement montant subvention

Usca provision eau / électricité

Familles rurales centre de loisirs

Familles rurales garderie

Rapport de la CLECT compétence enfance jeunesse (transfert des centres de loisirs vers la CCPF)

Le montant pour cette compétence sera de 9410.50 € pour 2020.

Demande de subvention au titre du CDL

CDL : Convention de développement local.

Attribution de 3000 € par logements par la communauté de communes.

PLUI

Cartographie distribuée à chacun.

DEVIS

Abris bus : toujours à l'étude

Entrée cimetièrre : réception d'un devis, attente des autres devis

SPS Viabilisation : accord pour le devis du coordonateur.

CCI montage du dossier de subvention acquisition bâtiment : accord

Conduite d'opération et concession d'aménagement de terrain sur réserve foncière : accord avec Sarthe habitat qui nous fournira le montant de sa prestation.

Questions diverses :

- Servitude de passage pour enfouissement ligne haute tension vers la Lizardière : accord de signature de la convention
- Fête des lumières à Crosmières le vendredi 31/01,
- Affranchis : date à confirmer mais présence sur la commune le vendredi soir
- Numérotation Chemin de la Petite Tuilerie : continuité de la numérotation en cours
- Dépôt de pain : congés du 4/01 au 19/01, réunion avec les bénévoles à la mairie le jeudi 19/12 à 20h30
- Résultat enquête TEP des familles : retour à la semaine de 4 jours sans TEP pour la rentrée 2020.
- Impôts fonciers : il sera demandé à la CCPF les sommes de 2012 à 2016 payées par la mairie. Une convention sera établie entre la commune et la CCPF.